



# COMMUNE DE REBEUVILLE PLAN LOCAL D'URBANISME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
- 8 DEC. 2017  
SUH  
DÉPARTEMENT DES VOSGES

## SERVITUDES

Mis à jour par arrêté  
du Maire en date du : 07 DEC. 2017

Date d'émission : 26/09/2017

N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.  
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.



## Légende

- A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- I3A : Servitudes GRT Gaz : transport de gaz à haute pression
- I3B : Servitudes gaz - Canalisation de distribution
- I4A : Servitudes RTE : transport d'énergie électrique haute tension
- I4B : Servitudes de distribution d'énergie électrique
- JS1 : Servitudes de protection des installations sportives
- PT2 : Servitudes de protection des centre radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- T1 : Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement

